

Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Bray

Bilan de la concertation



Par délibération du 14 décembre 2017, le comité syndical a décidé de prescrire à l'unanimité, l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), à l'unanimité, et a défini les modalités de la concertation conformément à l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme.

Les modalités de concertation prescrites ont été les suivantes :

- Organisation de réunions publiques pour présenter l'avancement et le projet de schéma ;
- Mise en place sur le site Internet du PETR d'un espace d'information sur la démarche ;
- Mise en place d'un livret de la concertation pour le recueil d'avis sur les éléments validés aux différentes étapes de l'élaboration du SCoT (diagnostic, Projet d'Aménagement et de Développement Durable – PADD, Document d'Orientation et d'Objectifs – DOO). Les documents seront consultables dans les locaux du PETR du Pays de Bray, sur rendez-vous ;
- Réalisation d'une lettre d'information notamment diffusée aux collectivités et partenaires sur l'avancement du SCoT.

1. LE DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

Pendant toute la procédure d'élaboration du SCoT, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Bray a renseigné et recueilli les remarques de la population selon les moyens prévus par la délibération du 14 décembre 2017.

a) Réunions publiques et débats publics

- Réunions publiques générales sur le diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Le jeudi 11 et le lundi 15 avril 2019 trois lieux de réunions publiques (Forges les Eaux/ Neufchâtel en Bray/ Gournay en Bray) ont permis d'assurer les principes de concertation ci-dessous :

Les élus du PETR ont souhaité informer et associer la population du territoire aux questionnements soulevés par le SCoT. Ainsi, plusieurs temps de débats publics ont été organisés au cours de la démarche.

En effet, trois réunions publiques ont eu lieu :

- Le 11 avril 2019 à 18h à Forges-les-Eaux
- Le 11 avril à 20h30 à Neufchâtel-en-Bray
- Le 15 avril 2019 à 19h à Gournay-En-Bray

Réunissant plus de 100 personnes, ces réunions ont été l'occasion de présenter le diagnostic, le travail de définition du projet politique à travers le PADD et plus généralement d'expliquer la démarche de prospective menée à travers le SCoT.

Ces réunions ont permis d'assurer les principes de concertation avec la mise en place d'un dialogue ouvert puisque les participants étaient amenés à formuler leurs observations, leurs questions. Les élus, agents et bureau d'études étaient présents pour formuler les réponses.

Ces réunions étaient également l'occasion de faire connaître plus largement la démarche et d'informer sur les documents disponibles en consultation au PETR.

Au préalable, ces réunions avaient été diffusées par voie de presse et par le biais d'un affichage dans les communes du territoire. Elles ont réuni une centaine de personnes.



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Bray
02 32 97 56 14 • contact@petr-bray.org
Mairie - Centre Pierre

AVENIR. Trois rendez-vous pour imaginer le pays de Bray de 2040

Les 11 et 15 avril, les habitants sont invités à imaginer le pays de Bray des vingt prochaines années. Chacun pourra exprimer ses souhaits pour le développement du territoire.

À quoi ressemblera le pays de Bray dans 20 ans ? Le Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray propose aux habitants de se pencher sur la question avec les élus et la société civile à travers le conseil de développement. Ce projet interviendra dans le cadre de la rédaction du SCoT (lire encadré). Quatre thèmes seront abordés les 11 et 15 avril prochains : développement économique, habitat, mobilité et environnement.

Les principaux enjeux
Développement de l'offre de transport (cars, navettes...), amélioration des gares et pôles d'échanges intermodaux (lieux d'échanges où se connectent différents modes de transport comme le train, bus, circulations douces...), l'accueil de nouvelles activités économiques, préservation des milieux naturels seront quelques-uns des enjeux de ce schéma.

Pour y parvenir, trois étapes sont nécessaires. Après le diagnostic, place au PADD (projet d'aménagement et de développements durables), l'étape actuelle « où les élus doivent faire des choix sur ce qu'ils veulent de leur pays de Bray pour les générations futures », explique Hervé Kropfeld, vice-président au PETR. Rien ne permet d'affirmer aujourd'hui que les propositions qui seront formulées seront toutes suivies. Elles pourront servir de bases de concertation.

Enfin, la dernière étape interviendra en fin d'année. Il s'agit de la rédaction du document d'orientation et d'objectifs (DOO). « Il s'agit des mesures que nous devons prendre pour appliquer ce qui aura été décidé par les élus », poursuit le vice-président.

« En 2020, ce sera la consultation des partenaires comme l'Etat, chambre d'agriculture, Chambre de commerce et d'industrie... », ajoute Laure Grindel, directrice adjointe du PETR. Il y aura également une enquête publique.

Cynthia Lhérondel

notamment l'habitat, la mobilité, l'aménagement commercial, l'environnement et le paysage. Il se déroule en trois étapes. La dernière doit avoir lieu avant la fin de l'année.

KÉSAKO SCOT ?
Le prochain Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui déterminera les grandes orientations pour le pays de Bray. Ce projet de territoire concerne

Hervé Kropfeld, vice-président en charge du SCOT au Pôle d'équilibre territorial et rural pays de Bray et Laure Grindel, directrice adjointe du PETR, invitent les habitants à participer aux réunions qui contribueront à dessiner le pays de Bray de demain.

■ Réunions publiques jeudi 11 avril à 18 h 30 et 20 h 30 et le lundi 15 avril à 19h. Les lieux restent à définir.

■ Renseignements au 02 32 97 56 14 auprès de Laure Grindel (PETR).

Le Pays de Bray

L'ÉCLAIREUR - LA DÉPÊCHE
MERCREDI 22 MARS 2019
actu.la@eclairer-la-depêche.com 5

DANS LES 20 ANS À VENIR. Les habitants imaginent leur pays de Bray idéal

Transport, environnement, numérique... Le Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray va devoir réfléchir au développement de la région sur les deux prochaines décennies. Un grand chantier qui se poursuit dès le mois de juin.

Trois réunions publiques se sont tenues à Forges-les-Eaux, Neufchâtel-en-Bray et Gournay-en-Bray pour présenter le développement pour le Pays de Bray ces 20 prochaines années. Près de 90 personnes se sont intéressées au SCoT (schéma de cohérence territoriale) du pays de Bray porté par le PETR.

Les principales attentes du public concernant l'avenir du pays de Bray pour les 20 prochaines années portent sur la mobilité, le paysage, l'équilibre entre les villes-pôles et les villages, le développement du numérique et l'accès à l'emploi.

À noter que les personnes souhaitant le renseignement ou contribuer aux réflexions dans le SCoT peuvent consulter les documents, sur rendez-vous dans les locaux du PETR à Neufchâtel-en-Bray.

Zoom sur les quatre thèmes

- **La mobilité**
Les Brayonnais ont exprimé de fortes attentes, non directement liées au SCoT, en vue de développer l'offre en transport en commun, notamment le train, vers Rouen, Amiens ou Paris.
- **Le paysage**
Les habitants sont attachés à l'identité paysagère brayonne et son bocage, associés à l'agriculture traditionnelle d'élevage. Le maintien du bocage et la préservation des terres agricoles répondent à des attentes des Brayonnais.
- **L'attractivité touristique** et notamment l'intérêt de la randonnée est également lié à ce sujet.
- **Équilibre entre les villes**

pôles et les villages

Le regard des participants varie sur le développement des villes et des villages. Toutefois, il a été reconnu que les villes ont un rôle majeur et structurant à jouer en matière d'équipements, de services et de commerces. Néanmoins, il convient de les renforcer. Les Brayonnais souhaitent voir la poursuite du développement des villages, en conservant leur identité et lorsqu'ils disposent de commerces, pouvoir les conforter.

Le développement du numérique et l'accès à l'emploi

Il s'agit de constituer des besoins fondamentaux partagés par les participants pour assurer la vie en pays de Bray.



Trois réunions publiques se sont tenues à Forges-les-Eaux, Neufchâtel-en-Bray (voir photo) et Gournay-en-Bray pour présenter le développement pour le pays de Bray ces 20 prochaines années.

- **Permanences publiques organisées pour la présentation du projet à la population :**
Lundi 16 mai 2022 → 9h30/12h00 à Neufchâtel en Bray et 14h30/17h00 à Gournay en Bray.

Deux demi-journées de permanence ont été organisées sur le territoire. Elles permettaient aux personnes présentes de prendre le temps de lire, de comprendre et de questionner les élus, les agents du PETR et le bureau d'études sur le SCoT, le projet et sa traduction dans le DOO. Ces permanences et temps de concertation ont réuni une quarantaine de personnes. Les habitants pouvaient réagir à la suite des présentations et par la voie du registre de concertation mis à disposition. Plusieurs intervenants étaient présents afin de permettre de renseigner l'ensemble des personnes s'étant déplacées pour ces animations et ainsi poser leurs questions pour approfondir les différents sujets du SCoT.

Au préalable, ces permanences ont été communiquées à la population par voie de presse, mais également via un film d'animation diffusé sur les réseaux sociaux et le site Internet du PETR.



PAYS DE BRAY. Et si vous donniez votre avis concernant l'avenir du territoire

À l'occasion de la finalisation du SCoT du Pays de Bray, les élus tiendront deux permanences le lundi 16 mai à Neufchâtel-en-Bray et à Gournay-en-Bray pour présenter ce document d'urbanisme et échanger avec les Brayons.

En partenariat avec la communauté de communes de Londinières, la communauté de communes de Bray Eawy et la communauté de communes des 4 Rivières, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) élabore un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Ce document d'urbanisme doit définir les grandes orientations pour le développement et l'aménagement du territoire à l'échelle du Pays de Bray pour les 20 prochaines années.

Après une phase de diagnostic et de concertation autour des enjeux avec les élus et acteurs

du territoire, le PETR a défini un projet d'aménagement et de développement durables, présenté en 2019. Il définit des axes qui sont déclinés ensuite dans un document d'orientation et d'objectifs. Ce dernier regroupe les mesures et les recommandations à mettre en œuvre pour la concrétisation des orientations prévues par le projet.

115 communes concernées
Ce schéma orientera l'aménagement du territoire pour les 115 communes et poursui-

vera les cinq objectifs suivants : organiser un développement équilibré du territoire, renforcer l'attractivité économique en valorisant notamment les atouts locaux, promouvoir une démarche brayonne de développement durable, maintenir l'attractivité résidentielle du territoire respectueuse de l'environnement, structurer une mobilité durable...

Le SCoT n'a pas pour objectif de définir des zones constructibles, mais il décline pour chaque portion de territoire les enveloppes foncières qui seront disponibles pour

l'habitat et le développement économique.

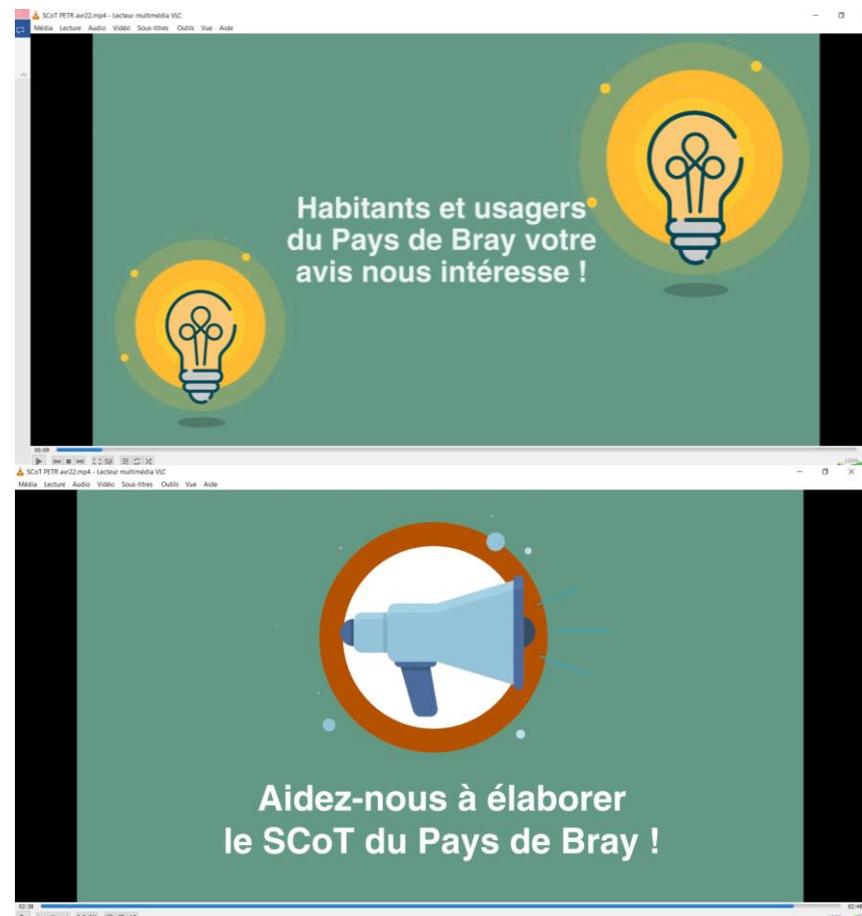
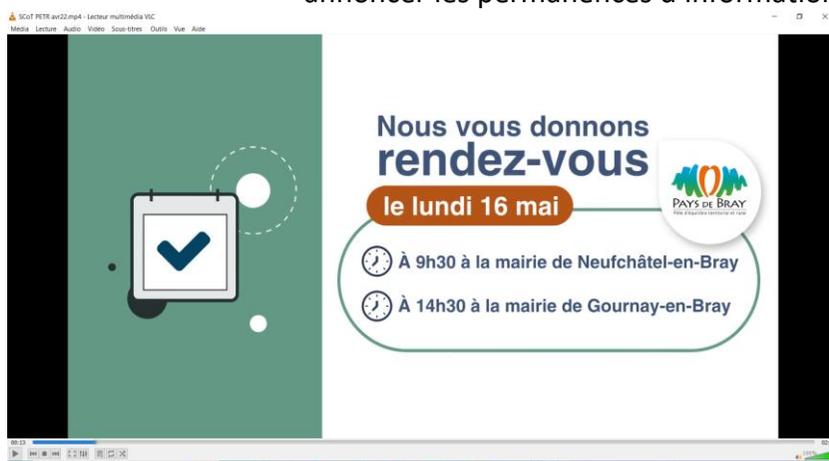
■ **Pratique :**
En vue de présenter et d'échanger sur la dernière partie du SCoT avant l'arrêt du projet prévu à l'automne 2022, deux permanences sont organisées le lundi 16 mai : de 9 h 30 à 12 h à la mairie de Neufchâtel-en-Bray et de 14 h 30 à 17 h à la mairie de Gournay-en-Bray. Les élus du PETR seront là pour vous informer et répondre à vos questions sur ce document stratégique d'urbanisme.



L'avenir du territoire brayon en question.



Extraits du film d'animation réalisé et diffusé en mai 2022 pour annoncer les permanences d'information.



b) Le registre de concertation

Un registre de concertation a été mis en place au PETR dès le mois de mai 2019. Il permettait de venir consulter les documents et d'y laisser un avis, un commentaire ou une question. La diffusion de l'information a été réalisée par courrier aux communes accompagné d'une affiche à apposer dans les locaux communaux. Ce registre était également disponible lors des permanences d'information du public du 16 mai 2022 afin que les participants puissent laisser une trace de leurs interrogations et remarques. A noter que la diffusion de l'information relative au registre a permis à des habitants de communiquer leurs remarques directement par mail. Le contenu du mail a été apposé dans le registre. Par ailleurs, préalablement au débat sur le PADD une commission

aménagement de l'espace et développement économique de la communauté Bray Eawy s'est tenue et a formulé des commentaires sur le SCoT. Il est apparu pertinent d'intégrer ces éléments au registre de concertation.

Ainsi, au total, ce sont **8 contributions** qui ont été enregistrées. Ces dernières portent sur la mobilité et les transports, l'objectif d'accueil de nouvelle population et la question du parcours résidentiel et la gestion du foncier, le maintien des services dans les communes. Le sujet de l'environnement et notamment de l'agro-foresterie a également été abordé.

c) Le site internet du PETR

Le site du PETR du Pays de Bray a dédié une page de son site internet au SCoT. Sur cette dernière, l'ensemble des documents validés ont été publiés tout au long de la procédure afin que tout un chacun puisse se renseigner sur la démarche.



PAYS DE BRAY
Pays de l'agriculture, de la forêt et de la mer

PETR MISSIONS OUTILS FINANCIERS PROJETS DE TERRITOIRE ACTUALITÉS

Rechercher

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Le Schéma de Cohérence territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme harmonisant les différentes politiques publiques du territoire sur de nombreuses thématiques. Il s'agit d'un document stratégique fixant les orientations du territoire en matière de développement et d'aménagement pour les 10 à 20 prochaines années.

Il doit respecter les principes de développement durable : principe d'équilibre entre l'espace urbain, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces ; principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ; principe de respect de l'environnement.

La composition du SCoT :

- un diagnostic prospectif et un état initial de l'environnement
- Un projet d'aménagement et de développement durable (PADD), qui traduit le projet politique. Un document d'orientation et d'objectifs (DOO), qui constitue le « document » réglementaire du SCoT

Dans le cadre de l'élaboration du SCoT, toute personne souhaitant suivre les travaux a la possibilité de consulter les documents en cours d'élaboration, sur rendez-vous, dans les locaux du PETR et d'y laisser des commentaires via le registre de concertation dédié.

[Lettre du SCoT n°1](#) [Lettre du SCoT n°2](#) [Lettre du SCoT n°3](#) [Lettre du SCoT n°4](#)

Pour en savoir plus sur le SCoT, découvrez ces vidéos "1 minute pour comprendre" :

[L'aménagement du territoire](#) [Le rôle du SCoT](#) [Les élus et le SCoT](#) [Le projet de territoire dans son SCoT](#)

d) La communication sur les réseaux sociaux

Le PETR du Pays de Bray a publié plusieurs articles/ lettres au sujet du SCoT (Janvier 2019/ Septembre 2019/ Novembre 2020/ Avril 2022). Ces articles ont notamment permis d'annoncer les ateliers de concertation et les réunions publiques. Le film d'animation de présentation et d'information sur la tenue des permanences publiques a également été diffusé sur les réseaux sociaux.



MOT DU PRÉSIDENT

Le SCoT doit nous permettre de définir les grandes orientations pour l'aménagement et le développement du Pays de Bray, en se projetant sur les 20 prochaines années.

Elaborer un SCoT c'est se donner une vision et un projet communs, décider ensemble comment nous concevons l'avenir du territoire. Cette démarche doit aboutir à des choix déterminants pour relever les grands défis du futur : économie, biodiversité, logement, énergie, emploi, transports... C'est pour moi le moyen de formaliser une première étape vers le parc inter-régional du Pays de Bray. Cette lettre du SCoT vous permettra d'être informés périodiquement de l'avancement de la démarche et des réflexions sur notre territoire.

Xavier LEFRANÇOIS, Président



MOT DU PRÉSIDENT

Cette lettre du SCoT vous présente les grands axes de développement qui ont été travaillés par les élus brayons dans le Schéma de Cohérence Territoriale qui traduit le projet politique porté pour le Pays de Bray pour les 20 prochaines années. Il s'agit d'une étape clé pour le territoire et je me réjouis de l'implication de tous dans la concertation et le partage des orientations. Ce projet réaliste répond aux enjeux du territoire, pour la préservation de l'identité brayonne tout en se projetant dans l'avenir pour accroître l'attractivité et poursuivre le développement du Pays de Bray. Les orientations fixées sont en adéquation avec la volonté de travailler à la construction d'un Parc Naturel Inter-régional avec le territoire de l'Orne.

Xavier LEFRANÇOIS, Président



MOT DE LA VICE-PRÉSIDENTE

En 2020, le calendrier du projet de élaboration du SCoT a été bouleversé. La covid s'est ajoutée à la pause induite par la période des élections municipales. En effet, cette situation unique a fait évoluer nos modes de travail et a fait émerger le besoin de « se mettre au vert ». Le SCoT est alors l'occasion de questionner ces sujets et de repenser notre manière de construire notre territoire. Ce projet stratégique nous offre l'opportunité de réfléchir ensemble et de se fixer un cadre politique à conduire pour l'aménagement et le développement du Pays de Bray. Un solide travail a été réalisé pour la définition du projet politique. Les élus du PETR ont confié cette tâche importante de reprendre le pilotage du SCoT. Je souhaite prendre le temps du dialogue et que nous puissions construire ensemble la déclinaison du projet, avec les orientations et les règles du DDO. Je compte sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire pour définir un projet partagé.

Arnelte Biloquet
Vice-présidente en charge du SCoT



MOT DE LA VICE-PRÉSIDENTE

Cette quatrième lettre marque un moment clé dans l'élaboration du SCoT. La finalisation de la rédaction de ce DDO est l'aboutissement d'un long travail, qui a fait l'objet de nombreux moments de concertation. Nous avons souhaité que chacun puisse s'exprimer, à travers différents outils. J'espère que cette portera ses fruits, qu'il y aura un consensus autour de ce véritable projet de territoire. Il traduit le juste équilibre entre les attentes réglementaires qui s'imposent à nous, et la volonté partagée des élus d'affirmer l'identité et la qualité de notre territoire. Il démontre aussi l'harmonie d'un développement harmonieux du Pays de Bray. Les évolutions constantes de la réglementation en matière d'urbanisme couplées aux mutations de nos territoires nous amènent certainement à nous questionner à l'issue de la première évaluation du SCoT. Ce SCoT est une première marche en matière de planification, de réflexion globale et stratégique en Pays de Bray. Le SCoT doit être compris et intégré par tous, sans le percevoir comme une contrainte.

Arnelte Biloquet
Vice-présidente en charge du SCoT

Le SCoT, qu'est-ce que c'est ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme mettant en cohérence les différentes politiques publiques du territoire concernant de nombreuses thématiques. Il est en effet l'outil qui permet de décliner un certain nombre de grands principes d'aménagement nationaux à l'échelle locale. Ainsi, suite aux études réalisées et au regard des prévisions sur les futurs besoins du territoire, le SCoT fixe les orientations générales de l'organisation de l'espace. Il devra par exemple faire en sorte de préserver les grands équilibres entre espaces urbains, naturels et agricoles.

LES TEMPS FORTS DE LA CONCERTATION

- 1 séminaire de travail avec tous les élus brayons
- 3 réunions publiques
- 4 présentations aux c.d.c.

LE PADD, qu'est-ce que c'est ?

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) est l'une des composantes d'un SCoT, dans lequel les élus expriment leur projet politique pour l'évolution du territoire dans le respect des principes de développement durable. Il peut fixer les objectifs de nombreuses politiques publiques : urbanisme, logement, transports et déplacements, implantation commerciale, équipements structurants, développement économique, touristique et culturel. Il doit également anticiper les mutations économiques, sociales et environnementales à venir afin de permettre au SCoT de se projeter vers l'avenir.

LE DDO, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le DDO (Document d'Orientation et d'Objectifs) définit les grandes orientations d'aménagement pour le territoire en édictant des prescriptions (règles d'urbanisme avec une portée juridique) des orientations (éléments de conseil, sans portée juridique). Il constitue le règlement du SCoT. Les documents et les projets locaux d'urbanisme (PLU, PLU...) doivent être compatibles avec ses orientations. Il ne vient pas définir de zones constructibles, mais il définit pour chaque portion de territoire les enveloppes foncières qui seront disponibles pour l'habitat et le développement économique notamment. De plus, il permet d'identifier le rôle de chaque type de commune en fonction de leur rayonnement et de l'armature territoriale, en considérant l'offre de services, de transport, d'emplois et la mobilité.

e) La concertation avec les personnes publiques associées :

En ce qui concerne la concertation avec les personnes publiques associées (PPA), l'objectif a été d'anticiper au maximum, en amont de leur sollicitation officielle, à travers des échanges à chaque étape d'élaboration :

- 3 réunions formelles regroupant toutes les PPA ont été organisées au cours de cette procédure :
 - Mardi 23 octobre 2018
 - Jeudi 16 mai 2019
 - Jeudi 15 septembre 2022

- Des réunions de travail plus thématiques ont également été organisées avec les services de la DDTM et des acteurs socio-économiques du territoire :
 - Juillet/ août 2018 = échanges informels avec les différents partenaires
 - Mardi 12 mars 2019
 - Lundi 17 juin 2019
 - Mercredi 16 février 2022

Les lettres ont également été diffusées aux personnes publiques associées.

2. LA SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS RECUEILLIES ET LEUR PRISE EN COMPTE DANS LE PROJET DE SCoT

Toutes les demandes consignées dans les registres, les observations formulées en réunions publiques ou lors des permanences, les lettres reçues, ont été étudiées et certaines ont été prises en compte tant qu'elles concernaient la procédure, qu'elles étaient conformes à l'intérêt général, qu'elles ne remettaient pas en cause les orientations du PADD et qu'elles étaient cohérentes avec la démarche de projet mise en place à l'échelle de l'ensemble du territoire.

3. CONCLUSIONS

La concertation s'est tenue de manière continue durant toute l'élaboration du SCoT. Les élus du territoire ont tenu à associer l'ensemble de la population, ainsi que les personnes publiques intéressées, notamment par l'intermédiaire de réunions publiques ou techniques régulières, par la publication d'articles, la mise en ligne de documents à destination des personnes qui ne pouvaient ou ne souhaitaient se déplacer.

Les modalités de concertation prévues par le comité syndical ont été respectées tout au long de la procédure. Chacun de ces outils s'est avéré opérant puisqu'ils ont tous permis, chacun à leur manière, d'informer, de débattre ou de communiquer.

Globalement il en ressort une bonne participation de la population, que ce soit en termes de personnes présentes et de pertinence des remarques faites aux réunions publiques ou consignées dans le registre.

La mise à disposition des différents documents (présentations, documents de travail) a permis aux habitants et extérieurs qui le souhaitent de prendre connaissance de l'évolution et des orientations du futur document d'urbanisme du PETR du Pays de Bray et de formuler des remarques, souvent orales, sur ce dernier, voire d'alerter sur le devenir de certains terrains qui avaient vocation à voir leur destination changer. La question du cadre de vie et des problématiques de mobilité a été prégnante lors de tous les échanges, comme sujet transversal à concilier avec le nécessaire développement du territoire.

L'ensemble du dispositif de concertation a permis d'enrichir le projet de SCoT désormais constitué et susceptible d'être arrêté en comité syndical. Une fois le projet arrêté, il sera soumis pour avis aux personnes publiques associées puis proposé aux habitants du PETR du Pays de Bray lors de l'enquête publique.